



PARTIE I – À REMPLIR PAR LE TITULAIRE DE POLICE

NOM DU TITULAIRE DE POLICE	➤	
NOM DE LA DIVISION	➤	
POLICE(S) COLLECTIVE(S) NUMÉRO(S)		
RÉGIME DE BASE :	➤	GSR
RÉGIME FACULTATIF :	➤	GSR
AUTRE RÉGIME :	➤	GSR
NOM DU DEMANDEUR	➤	
DATE DE NAISSANCE	➤	____ / ____ / ____ (JJ) (MM) (AA)
MONTANT D'ASSURANCE	➤	_____ \$ (Régime de base) _____ \$ (Régime facultatif) <input type="checkbox"/> Couverture individuelle <input type="checkbox"/> Couverture familiale
DATE DE RÉSILIATION DE L'ASSURANCE COLLECTIVE	➤	
Signé au nom du titulaire de police par : _____ <div style="display: flex; justify-content: space-around; margin-top: 10px;"> _____ (Titre) _____ (Date) </div>		

PARTIE II – DIRECTIVES À L'INTENTION DU DEMANDEUR

La date de résiliation de votre assurance accident collective est indiquée ci-dessus. Le droit de transformation de la police d'assurance collective offre à l'assuré, s'il a moins de 70 ans et qu'il est un résident du Canada, la possibilité de transformer son assurance en une police d'assurance accident individuelle lorsqu'il quitte le groupe. La demande de transformation doit être faite dans les 31 jours suivant la date de résiliation.

Vous pouvez choisir un montant d'assurance égal ou inférieur au montant indiqué dans la Partie I, sous réserve d'un montant maximal de **200 000 \$**. La prime est payable annuellement. Les taux applicables par tranche de 1 000 \$ d'assurance transformée sont indiqués ci-dessous, sous réserve d'une prime minimale de **100 \$** par an.

<u>Régime d'assurance</u>	<u>Taux annuel par tranche de 1 000 \$</u>
Assuré seul	2,00 \$
Assuré et famille	2,75 \$
Assuré et enfants	2,25 \$

La police transformée entre en vigueur à la date à laquelle votre assurance accident collective est résiliée, à condition que la Compagnie d'assurance vie RBC reçoive la demande dûment remplie, et procure des garanties semblables à celles de votre assurance accident collective (la garantie en cas d'invalidité et la garantie de remboursement des frais ne sont pas incluses).

Si vous souhaitez transformer votre assurance, veuillez simplement remplir la demande de transformation de l'assurance accident ci-jointe et la faire parvenir, accompagnée du présent avis et d'un **chèque ou mandat couvrant la prime annuelle, ou de deux chèques couvrant les primes semestrielles**, à l'adresse indiquée ci-dessous. Les avis de transformation datés de plus de 31 jours après la date de résiliation de votre assurance accident collective seront assujettis à l'approbation d'une justification d'assurabilité jugée satisfaisante.

Les chèques postdatés ne sont pas acceptés. Nous recommandons d'envoyer un chèque certifié ou un mandat car la demande ne sera pas approuvée si le chèque n'est pas honoré par la banque.

Service clientèle, Assurance individuelle
Compagnie d'assurance vie RBC
C.P. 1800, succursale B
Mississauga (Ontario) L4Y 3W6